

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

78066

Objet

Droits de place pour  
le Marché de Gros

DATE DE CONVOCATION

29 MAI 1978

DATE D'AFFICHAGE

29 MAI 1978

Nombre de conseillers

en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 24

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix huit

le deux juin

à 21 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Monsieur TETARD, Maire.

Etaient présents : MM. MM. TETARD, DUFOUR, BUJARD, LIS, LACHAUD, BOUTET, FABER, PAPEAU, POUMAILLOUX, MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA, BROTRÉAU, DUFEIL; BERLAND, TAP, PELLETIER, BOULAN, CABAL. BOUCHET.

Excusé : M. COLLE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

VIAUD par M. PAPEAU  
MONTRON par M. POUMAILLOUX  
POUGET par M. BUJARD

Absents : MM.

Melle FOUCHE par M. TETARD  
NAULIN -Mme TACQUET

M PELLETIER

a été élu Secrétaire.

Le tarif des droits de place du Marché De Gros a été fixé par le Conseil Municipal le 23 JANVIER 1976 avec effet du 1er FEVRIER 1976. En 1977, ces tarifs n'ont pu être augmentés que de 6,50 %. Compte tenu de l'augmentation des charges de fonctionnement, entretien et personnel, la Commission des Finances, dans sa séance du 22 MAI 1978 a proposé de majorer ces tarifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu les propositions de la Commission des Finances en date du 22 MAI 1978
- Vu l'avis de la Commission du Commerce en date du 24 MAI 1978

DECIDE :

- de fixer comme suit, à compter du 1er Juillet 1978, le tarif des droits de place au marché de gros

Pour mémoire

Ancien tarif

Nouveau tarif

DCM du 27/6/77

- par m2 et par mois

5,75 F

7,00 F

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre M. les membres présents

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Guy TETARD.

